Cinquante-et-unième année. — N° 324

Journal de Roubaix

Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX

MARDI 20 NOVEMBRE 1906

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ Universellement reconnu le meilleur

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois 5 francs ; Six mois 9 — ; Un an 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 24, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix .... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing .... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5
A Menin .... Chez M. Henri Lievens, rue de la Station
A Tournai .... Chez M. Verdière, 22, rue Bourdon Saint-Jacques
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

BULLETIN

18 novembre.

La trente-troisième Assemblée générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais a été clôturée aujourd'hui par une grande réunion tenue à l'Hippodrome de Lille, dans laquelle Mgr Delamaire, coadjuteur de Cambrai et M. de Las Cases, sénateur, ont parlé de la loi de Séparation.

—×—

Les négociations, en vue du traité de Commerce entre la France et l'Espagne, sont virtuellement reprises.

—×—

M. Reinach demandera que la peine de mort ne soit pas remplacée par les travaux forcés avec la réclusion cellulaire à vie, qui serait une peine plus épouvantable encore.

—×—

Un Congrès de la « Ligue contre l'alcoolisme » s'est ouvert ce matin à Reims.

—×—

L'inauguration d'une statue à Voltaire a eu lieu aujourd'hui à Chatenay.

—×—

Une bombe a fait explosion, pendant la messe à Saint-Pierre de Rome.

LA XXXIIIe ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Un Meeting Catholique à Lille

Mgr Delamaire, coadjuteur de Cambrai et M. de Las Cases, sénateur, déclarent inacceptable la loi de Séparation. --- Six mille catholiques acclament l'archevêque de Métymne

Aux abords de l'Hippodrome

Les portes de l'Hippodrome étaient sévèrement gardées afin d'éviter toute intrusion de perturbateurs. A l'entrée principale, les grilles s'ouvraient juste assez pour laisser passer un à un les assistants; il s'en est suivi des poussées inénarrables, la foule comme toujours s'opposant, à cause même de son empressement, au libre passage. Il y avait là des nuées de contrôleurs pour assurer le service.

A partir de une heure et demie, la rue était barrée dans toute sa largeur et c'est avec peine que les tramways arrivent à franchir les rangs pressés de cette multitude.

Les mesures d'ordre. — Aucun incident

La police à ce moment est peu nombreuse. Nous apercevons MM. Vivier des Vallons, commissaire central, Laugevin, commissaire du 1er arrondissement, Marmontel du 2e, Foucart du 4e et Villon du 5e. Il n'y a que quelques agents. A partir de 2 h. 1/4, une escouade arrrive et déblaie le milieu de la chaussée.

Dans la rue de Valmy où est située la seconde porte de l'Hippodrome, le contrôle est fait par des membres de la Jeunesse Catholique et des gymnastes. Aux abords circulent quelques agents. Un peu après trois heures, Mgr Delamaire arrive en voiture, accompagné de M. Paul Feron. Aussitôt qu'il a mis pied à terre, le prélat, tout en saluant les jeunes gens qui l'entourent, pénètre dans l'Hippodrome. A partir de ce moment, la salle qui est bondée ne peut plus recevoir personne; les grilles sont fermées.

Des curieux ont stationné devant la porte principale pendant toute la réunion. Comme on redoutait une contre-manifestation à l'heure de la sortie, les effectifs de police ont été renforcés vers 5 heures : en outre des gendarmes étaient postés à la Préfecture et une cinquantaine d'agents se tenaient contre le Palais des Beaux-Arts, prêts à intervenir si l'ordre était troublé.

Aucun incident ne s'est produit et la sortio a été aussi paisible que l'entrée.

Dans la salle. — Une imposante assemblée

A deux heures et demie, la vaste salle de l'Hippodrome était déjà plus qu'aux trois quarts pleine. On peut évaluer à 6.500 environ, le nombre des personnes qui ont assisté à cette imposante manifestation.

A trois heures et quart, Mgr Delamaire, archevêque de Métymne, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Cambrai, délégat apostolique, fait son entrée salué d'une immense acclamation qui se prolonge plusieurs minutes durant. Il est accompagné de MM. de Las Cases, sénateur, Groussau, député, Thellier de Poncheville, Battez-Rogez, G. Théry, Barrois-Lepers, Féron-Vrau, etc.

La bénédiction du Pape

M. Thellier de Poncheville, président du Congrès, lit d'abord une dépêche de Rome ainsi conçue : « Saint-Père, agréant sentiments exprimés par catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, leur accorde de tout cœur la bénédiction apostolique. — Cardinal Merry del Val. »

M. de Poncheville salue ensuite les orateurs. Il y a un an, M. de Las Cases, parlant au Sénat, contre la loi spoliatrice, exprimait les propres sentiments des catholiques du Nord relativement à la paix religieuse, mais la paix dans la concorde et la liberté.

S'adressant à Mgr Delamaire, il rappelle le discours que le prélat prononçait en 1903 dans ce même hippodrome. « Aujourd'hui, dit M. Thellier de Poncheville, nous vous saluons comme notre évêque, notre pasteur, notre chef. Nous sommes des citoyens pacifiques et des patriotes sincères, mais, catholiques, nous ne nous séparerons jamais de la hiérarchie sacrée. Nous avons entendu, nous allons encore entendre de votre bouche, avec la voix qui persuade, la parole qui commande. »

Ces paroles soulèvent de chaleureux applaudissements.

DISCOURS DE M. DE LAS CASES

L'éminent sénateur de la Lozère dit que, visitant un jour la basilique Saint-Paul, à Londres, il aperçut au fond d'une chapelle un tombeau sur lequel est une statue représentant un guerrier mourant et où se trouve toujours des couronnes de fleurs fraîches, toujours renouvelées. C'est la tombe d'un général vaincu par Napoléon mais à qui les Anglais garde un souvenir touchant parce que, battu, il ne désespéra pas du salut de la patrie... M. de Las Cases compare modestement à ce général la minorité catholique du Sénat qui, depuis quelques années, a subi bien des défaites, mais n'a jamais abaissé son drapeau, ni désespéré du salut de la patrie. Il veut croire que sa présence à Lille est un hommage rendu au plus faible combattant et aussi à sa chère Lozère, si pauvre, si tyrannisée par les Loges et par les fonctionnaires, qui néanmoins a toujours repoussé les sectaires et qui vient encore d'envoyer M. Piou à la Chambre. Il est heureux de saluer les catholiques des Flandres car, dit-il, « c'est du Nord aujourd'hui que nous vient la chaleur ! »

Les catholiques sont des pacifiques

« Les catholiques, s'écrie l'orateur, sont amoureux plus que quiconque de la paix publique parce que leur religion d'abord est une religion de concorde et d'amour et ensuite parce qu'ils sont de bons Français, souhaitant de tout leur cœur que la France soit unie pour qu'elle puisse tenir sa place dans le monde. Or, nos adversaires, — par une tactique renouvelée de Voltaire qui niait les persécutions — veulent nous transformer, nous,

Mgr DELAMAIRE
coadjuteur de Cambrai

opprimés et persécutés, en oppresseurs et en persécuteurs ! On pourrait passer une telle prétention à M. Homais, ou à un Combes, cet Homais à la 33e puissance, (rires). Mais nous verrons qui nous tient ce langage. Est-ce nous, les catholiques, qui avons supprimé l'enseignement du catéchisme, laïcisé les hôpitaux, chassé et exilé les meilleurs serviteurs de la démocratie?... Si ces faits ne suffisent pas, nous avons les paroles de nos maîtres. Il y a quelques jours, un homme se flattait d'avoir combattu l'idée religieuse et d'avoir éteint au Ciel des lumières qu'on ne rallumera plus. Ces paroles sacrilèges qui sont une insulte à nos plus chères croyances sont de M. Viviani, ministre, gouvernant, parlant au Parlement et la majorité a approuvé et fait afficher son discours sur tous les murs... Je ne le regrette pas : la France lira, méditera cela ; elle verra d'où viennent les injures et les agressions.

M. Viviani avait raison de dire qu'il avait voulu éteindre les lumières célestes ; il avait tort de se flatter de les avoir voilées à jamais. Nous, nous voyons toujours les étoiles et elles guident notre route. (Appl.) Le lendemain, il est vrai, la Chambre ordonnait l'affichage d'un discours dans lequel M. Briand s'efforce de présenter la loi comme libérale et tolérante... Quelle incohérence en l'an de grâce 1906 régnait en France !, diront nos descendants s'ils retrouvent ces deux documents côte à côte. »

« La séparation dans l'oppression »

M. de Las Cases expose ensuite que la Séparation ne réalise pas du tout la formule fameuse : « l'Eglise libre dans l'Etat libre. » L'Eglise n'est pas libre et l'Etat est tout puissant. Le Concordat était l'œuvre d'un homme de génie, d'un génie profond, impérieux et calculateur, qui selon le mot de M. Taine, s'entendait à faire des marchés avantageux. Le Concordat était le meilleur de ces marchés. Il respectait du moins l'essentiel des libertés nécessaires... La liberté de l'Eglise coexistant à la liberté de l'Etat, on ne l'a pas voulue, ni réalisée. On croyait qu'après la Séparation, l'Eglise serait trop faible et trop pauvre pour subsister. On s'est trompé. L'Eglise n'a pas besoin de l'appui des gouvernements ; elle prospère sans eux et malgré eux. Son idéal n'est pas en gros sous

L'orateur rappelle avec à-propos le mot de M. de Montlosier à la Constituante : « Si l'on arrache aux évêques leur croix d'or, ils en porteront une de bois, et c'est une croix de bois qui a sauvé le monde ! » Il conte ensuite à propos de la Séparation une piquante anecdote.

Un jour, il reçut dans son cabinet d'avocat, la visite d'un mari volage qui voulait divorcer d'avec sa femme à qui, d'ailleurs, il n'avait rien à reprocher. Mais il entendait garder la fortune de celle-ci, continuer après le divorce à régler sa vie, lui interdire de recevoir des legs, limiter son train de maison, lui interdire de faire des économies pour qu'elle ne put s'enrichir et enfin pouvoir entrer chez elle à toute heure. C'était là ce qu'il appelait le divorce !... Cet homme perdit son procès mais, devenu député, il vota en décembre 1905, la Séparation des Eglises d'avec l'Etat... L'Etat n'a pas agi autrement que voulait agir ce mari singulier : Il s'est séparé de l'Eglise, mais en gardant son patrimoine et en supprimant sa rente en lui interdisant de recevoir des legs et de faire des économies !... Il n'a plus d'obligation envers elle; il entend qu'elle en ait envers lui et qu'elle obéisse à sa police des cultes ! « Une loi pareille, s'écrie M. de Las Cases, ce n'est pas la Séparation dans la liberté; c'est, suivant la définition de Mgr Delamaire, *la Séparation dans l'oppression*. (Vifs applaudissements). Pie X a repris à son compte ce mot vengeur qui sera le verdict de l'histoire contre la machination perfide et violente de la franc-maçonnerie. »

La loi Briand

« La loi de 1905 est moins cruelle que celle imaginée par M. Combes, qui était une strangulation méditée par un apostat. La loi Briand, c'est plutôt le cachot muré où l'Eglise périrait de faim et privée de lumière. Grâce aux députés catholiques, les de Mun, les Lerolle, les Cochin et *votre Groussau* (Acclamations), une petite fissure a été faite dans ce cachot. La France catholique leur en est reconnaissante. Cette fissure, consiste en ceci :

« Le Concordat avait permis aux fabriques de recevoir des donations. La Séparation a *volé* toutes les donations touchant l'enseignement et l'assistance, mais elle permet de transmettre aux cultuelles les fondations pieuses. Et c'est là tout son « libéralisme » !... C'est l'histoire de l'Arabe qui réclamait un prix Montyon parce qu'il avait rendu à son propriétaire un porte-monnaie trouvé... L'article 4, c'était le premier mouvement, celui dont, aux dires de Talleyrand, il faut se méfier parce que c'est le bon. L'article 8 est le second mouvement, le mauvais....

« On nous avait laissé comme un appât ces quatorze millions de rente et on espérait que nous nous baisserions pour les ramasser. Nous ne nous sommes pas baissés et nous ne nous baisserons pas !,,,

« Pie X, — dont la dernière encyclique semble avoir été écrite avec la sueur sanglante de l'agonie au Jardin des Oliviers, — a vu toutes les conséquences de son refus : Les cathédrales, œuvres du génie et de la foi de nos pères, abandonnées aux profanes, les évêchés, les séminaires, les presbytères vides, les fidèles vidant le fond de leurs bas de laine, et il souffre de nous imposer tant de sacrifices. Mais le Pape nous a fait l'honneur de croire que nous avons le cœur trop haut pour hésiter un instant. Nous le remercierons de sa confiance en nous en montrant dignes. Il nous indique où est la victoire qui est certaine; l'histoire nous l'atteste, depuis Julien l'Apostat jusqu'à Bismarck, l'Eglise persécutée est l'Eglise triomphante. Notre devoir est dans ces deux mots : Vaillance et générosité. »

Et M. de Las Cases dit avec une émotion réelle que le Nord est exemplaire et par sa générosité et par sa vaillance. Il salue en M. Tellier de Poncheville « un grand laïc » et en Mgr Delamaire, l'évêque toujours sur la brèche, prêchant par la parole et par l'exemple. L'épiscopat a sauvé jadis la civilisation romaine et mérita le beau nom de *Defensor civitatis*. Il nous sauvera encore contre une nouvelle invasion, la barbarie athée, matérialiste, franc-maçonne et cosmopolite. Dans une émouvante péroraison, il dit que le Congrès est un gage de victoire, un gage du triomphe de la paix religieuse et sociale, de la concorde civique et il salue l'aube prochaine de la sainte revanche du patriotisme et de la liberté !

L'assemblée enthousiasmée fait une longue ovation à l'éminent orateur dont nous regrettons de ne pouvoir traduire dans ces notes hâtives, la sobre élégance et la chaleureuse conviction.

DISCOURS DE Mgr DELAMAIRE

Mgr le coadjuteur, salué par une immense acclamation, dit qu'il a d'abord à remplir un grave et saint devoir devant cette vaste assemblée derrière laquelle il aperçoit et la France chrétienne et la chrétienté tout entière. C'est d'adresser un salut ému, au nom de l'Eglise, du clergé et des fidèles, aux parlementaires catholiques dont le talent, l'énergie et le courage ont soutenu pendant deux années des assauts qui font honneur à la tribune française. S'ils ont été vaincus au moment du vote, les membres de la majorité n'ont pu se défendre de les admirer et de leur donner raison. Sa Grandeur salue particulièrement celui qu'Elle a maintenant le droit d'appeler « notre Groussau ». (Applaudissements), et elle félicite les députés et sénateurs de la minorité de leur splendide victoire morale.

Le souvenir de Carrier. — Le bateau à soupape et la Barque de Pierre

Mgr Delamaire entre ensuite dans le vif de son important discours.

« J'ai, dit-il, beaucoup réfléchi sur le choix de mon sujet. Puis j'ai cru qu'il était de mon devoir d'évêque et de loyal Français, de vous apporter surtout une parole pratique et de claire vérité sur cette loi de Séparation qui restera la honte du parti qui l'a faite devant l'histoire, à l'infini...

« En plein XXe siècle, alors que tous les peuples de l'univers, même les peuples païens, témoignent d'une attention sympathique à l'égard de l'Eglise catholique, le parti maçonnique a fait une loi sectaire chez la nation qu'on dit la plus tolérante, la plus policée, la plus aimable. Cette France aimée, admirée, jalousée aussi du monde entier, est ravalée à persécuter la petite religieuse enseignante, les filles de Saint-Vincent-de-Paul, les fils et les héritiers de Saint-Rémi et de ces évêques qui, pendant des siècles ont bâti la patrie avec tout leur cœur et toute leur foi !

« Permettez-moi d'évoquer une page d'histoire qui n'est pas très ancienne ; mon grand'père avait 21 ans en ce temps. En 1793, à Nantes, patrie de M. Aristide Briand, le sang coulait à flots et la populace même avait des sursauts de répugnance.. Alors l'infâme Carrier, le franc-maçon Carrier, jugea que l'emploi de la guillotine lui pourrait devenir dangereux et il inventa les fameuses noyades... La chronique a gardé le souvenir de scènes atroces : On avait dit aux malheureuses victimes de Carrier : « Espérez, vous allez être libres, vous êtes sauvés ; vous allez monter dans des bâteaux qui vous conduiront au large et là, vous pourrez fuir sur des vaisseaux anglais... »

« Les misérables prisonniers, hommes et femmes, sautaient de joie ; des mères embrassaient leurs enfants, ivres de bonheur à la pensée d'être enfin libres. Ils montèrent sur les bateaux en chantant des cantiques d'allégresse. Vous savez la suite : Quand cette flotte de martyrs se fut éloignée à quelques centaines de mètres, sur un signal de l'infâme conventionnel, le bateau s'ouvrit et des centaines d'infortunés furent noyés, trouvèrent une mort affreuse à l'heure même où ils croyaient à leur libération. »

Quelqu'un crie : A bas la Révolution ! Mgr Delamaire s'écrie :

« Il est bien désirable, en effet, qu'on connaisse l'histoire véritable de cette Révolution dont se réclament les tyrans d'aujourd'hui.... Quand M. Clémenceau réclamait le respect du bloc révolutionnaire, était-il donc fou, ce jour-là, ou bien se souvenait-il de ceux qu'il laissa tuer, sous mes yeux, à Montmartre, il y a quelques années ?.... (Salve d'applaudissements.)

» Eh bien ! Messieurs, on a reconstruit le *chaland sinistre*... Des hommes très aimables, très polis, nous disent en souriant : « Catholiques, nos amis, montez donc ! Vous verrez comme vous serez bien installés ! Nous vous en supplions, montez donc ! » Or, Messieurs, si vous regardez ce qu'il y a derrière ces sourires et ce masque de bienveillance, que découvrez-vous ?... L'homme qui, hier, disait aux instituteurs que nos croyances sont des mensonges, l'homme qui hier dirigeait la *Lanterne*, ce journal haineux et sale, et couvrait l'Eglise d'injures et de calomnies. Non, quand des hommes comme MM. Viviani, Briand et d'autres encore, adversaires haineux du catholicisme, nous disent : « Entrez donc ! » je n'ai aucune envie de monter dans leur bateau. Je me retire.

» D'ailleurs, à côté du noir chaland, il y a une vieille barque légère, aux voiles anciennes et rapiécées, mais solide, bien construite par des mains divines, un frêle esquif accueillant et sûr, menée par un bon pilote : la barque de Pierre ! J'aperçois au gouvernail un homme tout blanc, un vieillard, un fils d'ouvrier (Applaudissements) comme jadis Hildebrand, qui était le plus humble et que le Seigneur a fait le plus grand de la terre. Et l'Homme Blanc nous appelle, il nous dit de sa voix paternelle : « Catholiques de France, ayez confiance ! Tournez le dos à ce chaland mortel et venez avec moi. Ma barque est toujours battue des flots, mais elle ne sombre jamais ! »

Pourquoi la loi est inacceptable

» Précisons, Messieurs, le sens de cette image. Le chaland sinistre, c'est la loi de Séparation. Elle ne menace pas encore nos existences terrestres, mais elle menace nos croyances. Je la déclare *absolument inacceptable* pour quiconque n'est pas aveuglé par l'esprit sectaire. Elle a été forgée lentement mais sûrement, comme disait Challemel-Lacour, pour faire périr l'Eglise.

» D'excellents catholiques, qui portent des noms vénérés, ceux qu'on a nommés les cardinaux verts, — que je ne veux ni ne puis blâmer, — ont, il est vrai, dit le contraire pendant vingt-quatre heures. Ils nous ont rendu service en forçant notre attention. Leur raisonnement était simple et faux : « Ayez confiance, disaient-ils, dans la bienveillance du gouvernement ! » Ah ! le bon billet qu'a La Châtre ! Compter sur cette bienveillance, ce serait pire que de s'appuyer sur une planche pourrie ! Ces braves gens jugeaient les autres à leur âme. Cette confiance faisait honneur à leur cœur, mais elle devait nous perdre. Heureusement Pie X y mit bon ordre

» Pourquoi la loi est-elle inacceptable ? Parce qu'elle bouleverse tout le christianisme, parce qu'elle le conduirait à sa fin. La base du catholicisme, c'est la hiérarchie. Dans l'Eglise, tout repose sur le Pape et les évêques, tel est l'ordre divinement établi. Est-ce que les gens sensés pensent à substituer, dans une famille, à l'autorité du père une autorité dictée par je ne sais quelle élection impie ? Voulez-vous imiter ces fils de Sophocle qui demandaient à l'archange de prononcer la déchéance de leur illustre père parce qu'il était vieux ! Dans la famille de droit divin, l'évêque est le chef. Or, la loi donne la primauté, l'autorité, le gouvernement aux fameuses cultuelles !... La loi retourne le catéchisme. D'après elle, la définition de l'Eglise serait celle-ci : L'Eglise est une société établie par la République française dans laquelle le Pape, les évêques et les prêtres sont gouvernés par les laïcs de la Cultuelle » !! Vous voyez bien que c'est là une *question de dogme*. Jésus-Christ a dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise ». C'est une parole sacrée : n'y touchez pas !

Les objections des séparatistes gouvernementaux

» Mais, Messieurs, l'erreur est subtile, elle a des chocs en retour imprévus. On nous dit : « Vous êtes libres de constituer les associations comme vous voudrez. Les évêques peuvent les former à leur gré, sous leur présidence, avec leurs prêtres, avec qui ils voudront. » C'est un rêve et une sottise, car des cultuelles ainsi formées, seraient de simples comités sous la dépendance des évêques et, dans ces conditions, elles seraient illégales. — « Mais, reprennent les tentateurs, les cultuelles qui ne vous plaisent pas, vous les excommunierez ». Messieurs, nous passerions notre vie à manier des foudres !... Je dis qu'une société où l'évêque serait sans cesse contraint de sévir et de maudire, ce ne serait plus le bercail de Jésus-Christ, ce serait une pétaudière !...

» On ajoute : Le gouvernement fermera les yeux. Il acceptera ravi tout ce que vous voudrez. Il ne voudra pas voir l'illégalité. » Ah ! non ! Nous ne nous livrerons pas ainsi, pieds et poings liés. Car la bienveillance du gouvernement, ce serait notre servitude. On nous menacerait constamment, on nous ferait sentir constamment que nous serions abrités par tolérance sous une illégalité.

» Nouvelle instance, Messieurs : « Et puis vous avez le recours au Conseil d'Etat... Le contentieux est si bien disposé à votre égard ! » Eh bien ! il y a d'abord une question de principe : Le père et l'enfant n'iront pas devant le Conseil d'Etat. Non jamais, moi, évêque et père, je n'irai avec mes fils révoltés devant un juge quel qu'il soit !...

» On insiste encore : « Essayez toujours, vous verrez bien après. » Messieurs, il y a heureusement beaucoup de bavards chez nos adversaires. Le journal huguenot le *Temps* a convenu l'autre jour qu'un avis du Conseil d'Etat ne faisait pas jurisprudence et il ajoutait, à mon intention, que le Conseil d'Etat évidemment ne soutiendrait pas « les évêques batailleurs ». Et voilà ! Un évêque aurait-il dix fois raison, on lui dirait : « Vous êtes batailleur, c'est-à-dire vous déplaisez à ces messieurs du gouvernement, donc vous avez tort. » Et nous tendrions nos mains libres à des menottes ainsi forgées ?... Nous serions des fous et des coupables.

» En résumé, la loi a été préparée depuis trente ans par les protestants. M. F. Buisson avait en portefeuille, en 1873, des discours qu'il a replacés dernièrement... On voulait protestantiser la France. Et, de fait, *la cultuelle, c'est du presbytérianisme !* Nous ne voulons pas devenir des protestants, nous ne voulons pas renier notre histoire, renier le sang de nos pères versé pour conserver la foi romaine en France et en Flandre. Le protestantisme, c'est l'erreur, malgré les bribes de vérité qu'il a conservé, c'est un acheminement à la négation de la divinité de N.-S. Jésus-Christ. Ce n'est pas une foi positive, c'est une sorte de nihilisme intellectuel. Nous voulons rester catholiques comme nos pères ! (Bravos et acclamations.)

Inacceptable aux catholiques indifférents

» Si la loi est inacceptable pour des catholiques convaincus comme vous et moi, elle l'est aussi pour ces catholiques indifférents, mais qui sont tout de même des catholiques, quoique imparfaits. Ils aiment le clergé, ils serrent la main de leur curé et ils donnent leur obole au denier du culte avec une générosité qui nous stupéfait. Je les salue, ces catholiques, *dans la misère de leur foi illogique*. Je compte sur eux parce que j'ai confiance en leur bonté et leur bon sens. Or, que disent-ils ? Ils disent : « La Séparation, c'est la mort de tout, il n'y a plus de confiance nulle part... Laissez donc les prêtres tranquilles et laissez-nous travailler ». Le peuple n'est pas favorable à la loi, quoi qu'on dise. Il comprend très bien, il sent mieux encore que les trente-huit millions du budget des *cultes*, il *continuera* à les payer, sans préjudice de nouvelles charges. »

Mgr Delamaire explique ensuite que la loi serait intolérable, si elle était acceptée et appliquée, car elle criblerait d'amendes les pauvres membres des cultuelles. Mgr énumère ces amendes au milieu des rires et des haussements d'épaules. Il explique que si le Pape eût accepté les cultuelles, le peuple catholique aurait rejeté et vomi une loi aussi tyrannique. Il reprend sa démonstration :

Loi odieuse aux libres-penseurs libéraux

« La loi, inacceptable pour *tous* les catholiques, est par surcroît inacceptable pour les libres-penseurs qui ne sont pas sectaires, et il y en a. Ceux-ci ne veulent pas de loi parce qu'ils ont l'âme droite et pour cette raison qu'elle viole toutes les libertés qui sont chères à la France depuis 1500 ans : liberté de la prière ; — liberté d'association et de réunion ; — liberté de la parole, je n'aurais pas le droit de prêcher contre le divorce ; — liberté d'éducation, le père ne pourrait faire enseigner le catéchisme comme il voudrait à ses enfants ; — liberté de l'épargne, pas d'économie, on veut que le curé mendie toujours pour ennuyer ses paroissiens et les lasser ; — liberté de tester enfin : on nous vole même toutes les fondations anciennes. On dépouille le clergé, cet admirable clergé des campagnes qui vit avec quelques sous, des legs faits par les pauvres curés qui avaient créé des bourses *au séminaire*. On nous enlève même la *liberté de garder* ce qu'on a ! Car ces biens, Messieurs, qui sont vôtres sont le fruit de *dons volontaires*, ne l'oubliez pas ! Ils ne doivent rien à personne, ils ne sont le fruit de la contrainte, de la conquête ou de l'impôt. Après des phrases sonores sur la propriété et sur la liberté, on prononce une confiscation inouïe par un abus de la force sans précédent.

» Et si nous entrons dans le détail, cette confiscation apparaît encore plus odieuse. Voici, par exemple, l'église du Sacré-Cœur de Lille. Le terrain en a été donné par un catholique; le bâtiment a coûté douze cent mille francs aux catholiques; elle appartient à la fabrique seule, et on la vole ! N'est-ce pas une monstruosité ! Et ils ont l'audace de dire que le fait de pouvoir remettre cette église à une cultuelle constitue un privilège !...

» Les mobiliers des églises sont le fruit des dons et offrandes des fidèles. Tous ces objets dont on a fait l'inventaire, quand on a pu le faire, ou que l'on fera demain peut-être, si vous le laissez faire, on sait encore par quelles familles ils ont été donnés. De quel droit les vole-t-on ? Dans quel Etat civilisé, procède-t-on à de semblables confiscations ?

» Donc les libres-penseurs honnêtes repoussent cette loi liberticide dont le radical Henri Maret disait : « Dans cette prétendue loi de séparation et de liberté, il n'est question que de prison et de chaînes. »

CONCLUSIONS

« Mes conclusions les voici :

« Que faut-il faire ?

» 1° Vous ferez écho à ma parole par tous les moyens. Vous répéterez partout ce que j'ai dit ici. Je n'ai pas peur que ma parole traverse la rue et aille à qui voudra l'entendre... (La salle fait une ovation prolongée à l'archevêque). Parlez partout, répandez les journaux qui reproduisent ma parole.

» 2° Ecartez-vous de la barque infâme de Carrier... Si vous êtes intelligents, méfiez-vous de vos adversaires ! On m'a dit que les mielleuses paroles de M. Briand avaient causé comme une débandade dans les rangs des députés catholiques et libéraux. Eh bien ! écoutez ceci : J'aurais confiance dans la parole d'un républicain progressiste, d'un radical, d'un socialiste, surtout si c'est un ouvrier ; — mais je n'aurai jamais confiance à la parole d'un franc-maçon parce que le F∴ est un professionnel du mensonge ! (*Vifs applaudissements*.) Il y a des paroles qui ne comptent pas. Si, en ce moment, les adversaires de l'Eglise se font un visage bienveillant, c'est qu'ils ont besoin des catholiques et qu'ils leur préparent un traquenard que j'aperçois.

» 3° Ne perdez jamais de vue que les catholiques laïques sont les maîtres de la situation, s'ils le veulent, car la seule crainte qu'ait le gouvernement maçonnique, c'est la peur de l'opinion publique. Celle-ci ne croit pas encore à la persécution. Votre héroïsme la lui fera toucher du doigt. Les sectaires seront affolés quand ils s'apercevront que le peuple y voit clair.

» Notre devoir commun est de nous pénétrer de cette pensée que nous ne voulons pas mourir, que nous voulons vivre de toutes nos forces. Parce que nous sommes des pacifistes, nous avons déjà fait de grands sacrifices *pour vivre*.... »

Et Mgr Delamaire énumère : les églises, les menses, les fondations, etc. « Est-ce que ça ne compte pas ! Faites-en autant. L'Eglise aisée hier descend sur le pavé, nue, dépouillée et elle ne se plaint pas. Le Pape et les évêques n'ont rien dit de ce dénuement. Nous jetons nos biens avec une sublimité de geste que l'histoire n'avait pas encore enregistrée depuis deux mille ans ! »

« Personne n'aime plus la France que moi. Je défie quiconque de l'aimer plus que moi. Je la veux pacifique et heureuse. *Mais j'ajoute* avec tristesse qu'il y a une frontière à mes sacrifices. Je ne sacrifie pas mon honneur et ma foi. Prenez ma vie, si vous voulez, mais cela je ne vous le livre pas, c'est impossible ! (Acclamations). Trois amours m'en empêchent : l'*Amour de Dieu* et de *Jésus-Christ* ; l'*Amour des âmes*, l'amour des âmes du peuple, de tout le peuple, des riches s'ils sont bons, des pauvres, prolongement sacré de la vie du Christ. Je ne veux pas sacrifier les âmes ! — l'*Amour enfin de mon pays*. Je ne veux pas forfaire à l'honneur et trahir ma foi parce que je sais, par l'histoire et par les propres battements de mon cœur, que la France, ma mère ne peut pas se passer du catholicisme. Je sais que trahir l'Eglise, ce serait poignarder ma mère... Tuez-moi, si vous le voulez. Mais j'aimerai jusqu'à la fin ma patrie, sa vie, son honneur et sa prospérité ! »

Nous ne pouvons décrire l'enthousiasme qui secoue ces 6.000 personnes. Mgr Delamaire est acclamé comme jamais orateur ne le fut.

M. Thellier de Poncheville le remercie brièvement et le salue à nouveau comme un chef valeureux. Un **vivat** est ensuite chanté. Puis la foule s'écoule lentement. Des jeunes gens vendent des journaux et des brochures. Un grand nombre de catholiques s'empressent autour de l'estrade pour acclamer une fois encore Mgr le coadjuteur...

UNE BOMBE

à Saint-Pierre de Rome

Explosion pendant la messe. — Une panique. L'engin. — L'enquête

Rome, 18 novembre. — Aujourd'hui à midi, une explosion s'est produite à l'intérieur de la Basilique Saint-Pierre, provoquant une vive émotion parmi les fidèles assemblés pour assister à la messe et parmi lesquels se trouvait le cardinal Rampolla, archiprêtre de la basilique.

L'engin qui a provoqué l'explosion était placé entre l'autel de la Navicella, œuvre due au sculpteur Lanfranchi, et le tombeau de Clément XIII, œuvre de Canova. L'explosion violente a provoqué une fumée épaisse qui a envahi l'église tandis qu'une odeur âcre prenait à la gorge les assistants.

Les gardiens de l'église, dits les San Piétrini et plusieurs fidèles, cherchèrent sur les lieux de l'explosion et trouvèrent parmi les planches formant l'échafaudage servant aux réparations du plafond un engin rond en fer blanc tordu et noirci de dix centimètres de hauteur sur cinq ou six de largeur. Dans le fond se trouvaient encore quelques clous. Les planches de l'échaufadage ont été noircies par la fumée. Il n'y a eu aucun blessé et aucun dégât.

Non loin du lieu de l'explosion se trouvait un San Piétrino qui a déclaré n'avoir vu personne déposer un engin, ni s'enfuir. A l'autel Saint-Grégoire, situé près de là, le prêtre qui disait la messe hésita un court moment, puis voyant que l'engin n'avait causé aucun dégât, ni fait de victime, continua de célébrer le service divin.

L'explosion a été ressentie jusque dans le quartier dit Borgo, mais comme il était midi presque tout le monde a cru qu'il s'agissait du coup de canon annonçant comme de coutume, le milieu du jour. Aussi très peu de personnes avaient-elles couru à Saint-Pierre. L'église resta ouverte.

La boite en fer blanc trouvée parait avoir contenu des conserves alimentaires et porte d'ailleurs le nom d'une maison de conserves alimentaires de la Haute-Italie. La mèche a dû être très courte, aucune trace n'en ayant été découverte. Quant aux clous qui sont restés au fond de la boîte, ils sont semblables à ceux de la bombe du Café Aragno,

Le procureur du roi et le questeur de police ont interrogé en détail les San-Piétrini et quelques-unes des autres personnes accourues, les premières mais aucun renseignement n'a pu être fourni. Ils ont minutieusement examiné le lieu de l'explosion.

Le Pape informé immédiatement de l'événement par le cardinal Merry del Val, a déclaré qu'il fallait remercier Dieu de ce qu'aucun mal ne soit arrivé.

UN MONUMENT A VOLTAIRE

La cérémonie de Châtenay

Paris, 18 novembre. — Aujourd'hui a eu lieu à Châtenay, près de Sceaux, l'inauguration du monument élevé à Voltaire.

M. Dujardin-Beaumetz présidait cette cérémonie, au cours de laquelle plusieurs discours ont été prononcés. M. Emile Blément, président de la Société des poètes français a fait un pompeux éloge de Voltaire, en ajoutant, d'ailleurs, qu'on ne le lit plus guère.

Le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts a terminé la série des discours. Il a célébré l'écrivain, et vanté le défenseur de Calas, puis, en dépit de l'histoire, il a représenté l'homme de Ferney, comme un paladin combattant à visage découvert, respectant le vaincu, secourant le faible, ouvrant son âme à tous les sentiments généreux.

La Ligue contre l'alcoolisme

Un congrès à Reims. — Les rapports et les discours. — Intéressantes constatations.

Reims, 18 novembre. — La Ligue nationale contre l'alcoolisme a tenu, aujourd'hui, sa première assemblée provinciale à Reims. Le général Garnier des Garets présidait.

M. Van Brock a donné lecture des rapports sur la propagande antialcoolique dans les milieux ouvriers et a vanté la création de restaurants de tempérance et de lieux de divertissements et de récréations pour empêcher les ouvriers d'aller au café.

Le commandant Gratteau a expliqué par quelle organisation l'armée française toute entière pou-